



UNION SYNDICALE DE LA PSYCHIATRIE

52 rue Gallieni 92240 Malakoff
tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60
e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr

CONGRES ANNUEL de L'USP
23, 24 et 25 mars 2012 à Paris

Motion

Psychiatrie Conventiionnée et Pratiques non conventionnelles ...

L'Union Syndicale de la Psychiatrie (USP) réunie en Congrès National à Paris du 23 mars au 25 mars 2012 salue, dans la nouvelle convention médicale proposée par les caisses d'Assurance Maladie, ce qui peut apparaître comme une première étape pour que la rémunération des psychiatres privés ne soit plus uniquement basée sur le paiement à l'acte.

L'USP. apprécie également que la convention ait prioritairement revalorisé les spécialités cliniques de secteur I, en particulier la pédopsychiatrie.

Par contre, et malgré son attachement au système conventionnel, l'USP rappelle son opposition à toute rémunération à la performance (cf. communiqué intersyndical commun), et invite les psychiatres à refuser la « Prime à la Performance ».

L'intitulé dérisoire de cette « P4P » illustre d'ailleurs bien la dérive d'une convention qui s'éloigne de plus en plus des impératifs de Santé Publique (notamment concernant l'accès aux soins) pour s'inscrire ouvertement dans un système économique néo-libéral.

L'évaluation des pratiques des psychiatres privés ne sauraient être fondée sur des critères administrativement préétablies, et principalement médico-économiques.